

Note sur le projet de parking du château de Villers-Cotterêts

Le but de cette note est d'analyser les inconvénients posés par ce parking

Les prévisions actuelles de fréquentation tablent sur 150 à 200 000 visiteurs/an. Cela nécessite des places de stationnement mais il est bien difficile d'évaluer le nombre car cela dépend du nombre de visiteur, la durée des visites, de l'époque de l'année, du jour de la semaine et bien d'autres critères.

Si on examine les grands monuments des environs, Coucy, Compiègne, Blérancourt et Pierrefonds on voit que seul Pierrefonds dispose d'un parking organisé relativement proche, mais il y a un fort dénivelé qui rend l'accès un peu sportif. Dans les autres cas, le stationnement n'est pas aisé, il faut se garer parfois un peu loin. Pourtant, cette difficulté relative du stationnement ne semble pas être une entrave à la fréquentation de ces lieux.

Dès lors, on peut se poser la question de la nécessité de disposer à Villers-Cotterêts d'un parking de 200 à 250 places.

On peut aussi s'étonner qu'alors que la tendance actuelle est de rejeter l'automobile hors des centres-villes ou de la proximité des monuments historiques, on projette le contraire à Villers-Cotterêts en sacrifiant un espace de verdure en co visibilité avec le château.

Il suffit de regarder les photographies ci-dessous pour prendre conscience de l'incongruité de ce choix.



Le projet actuel

Rappel réglementaire

Un PLUI définit notamment définir les zones qui doivent rester naturelles. On aurait pu croire qu'à Villers-Cotterêts elles s'imposaient d'elle-même. Pourtant la Grande prairie est définie comme zone de stationnement ! On ne comprend pas comment ce choix a pu être entériné sur espace appartenant à l'État.

Le PLUI définit la zone concernée en « 1AuR » correspondante aux secteurs couverts par des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation Sectorielles) à valeur réglementaire. Cette OAP autorise l'implantation d'un parc de stationnement sans véritablement introduire de contrainte. Autrement dit dans cette prairie on a carte blanche !

Le plan ci-après superpose l'avant-projet que nous connaissons avec la grande prairie. Certes ce



n'est qu'une étude préalable, mais il donne une idée de l'impacte qu'aura cet aménagement sur l'environnement du château. On voit que ce parking de 230 places s'étale largement pour occuper la totalité de la prairie. Les allées de 3 ou 4,50 de largeur ignorent les cheminements existant.

La réversibilité du parking qui a été mise en avant est un leurre. La largeur des accès piétons et voitures, des places de stationnement évoquent un parking définitif. Le revêtement poreux mis en exergue ne change rien à l'impacte environnemental. Il nécessite de toute façon une fondation d'environ 40 cm d'épaisseur en matériaux sélectionnés. Les eaux d'infiltration nécessiteront un réseau d'évacuation, d'autant plus efficace que le site est situé dans une cuvette.

On l'aura compris, le choix actuel présente surtout des inconvénients. Nombre de places hypothétique et fort impacte environnemental.

Il nous semble que le bon sens serait de tabler sur une mutualisation des places entre les différents lieux de stationnement de la ville et de prévoir un parking proche a minima. Dans ce cas, où peut-il se situer ?

Le Grand Bosquet est déjà utilisé en parking et le PLUI l'a confirmé dans cette affectation. Sans organisation du stationnement il est actuellement sous employé. Sa surface disponible, déduction faite du monument aux morts, est d'environ 13 500 m². Il y a donc largement de quoi organiser un parking. Cette solution aurait d'ailleurs été envisagée par le CMN, mais rejetée par la ville au motif que la foire de printemps l'utilise en totalité. L'argument semble faible. À Soissons la foire Saint Martin occupe la totalité du Mail ce qui peut créer un problème de stationnement pendant 15 jours mais il en reste 35 sans difficulté. Cette solution pourrait être provisoire en attendant d'une solution sauvegardant l'environnement du château : Stade, gare, gendarmerie etc.

D Rolland décembre 2021